

SOMMAIRE

2-9

"Pour les devoirs ils étaient citoyens,
pour les droits ils sont étrangers"

10-11

des livres pour la mémoire

12-13

les chantiers de l'ATMF

14-15

nous sommes tous des palestiniens

16-17

nous sommes tous des laïcs

18-19

feuilleton de l'ATMF

Z'migri news

Bulletin de l'Association des Travailleurs
Maghrébins de France
10, rue Affre 75018 Paris
tel : 01 42 55 91 82 / fax : 01 42 52 60 61
e-mail : national@atmf.org

Nouvelle série n°10 / octobre-décembre 2003



EDITO

Le Chant des Tabors

COUREURS DE BLEDS, COUREURS D'ESPACE,
BIEN SERRÉS DANS NOS DIELLABAS
IL FALLUT POURSUIVRE LA CHASSE,
LA NEIGE CRISSANT SOUS NOS PAS,
MAIS NOUS ENTRÂMES EN ALSACE,
TEINTANT DE ROUGE LE VERGLAS.

APRÈS LE RHIN, LA FORÊT-NOIRE
NOUS VIT SURGIR TELS DES DÉMONS.
ON SE RUAIT VERS LA VICTOIRE,
PUIS, UN SOIR D'AVRIL, NOUS PLANTIONS
- AH, LE BEAU SOIR DORÉ DE GLOIRE!-
DANS LE DANUBE NOUS FÂNIONS.

Ce chant des Tabors rappelle l'épopée de ces soldats originaires du Maghreb, et aussi, mais pour une moindre part, du reste de l'Empire.

Aujourd'hui, les survivants vivent une injustice criante de la République. Les plus chanceux touchent 37,50 euros mensuels.

Ceux qui arrivent à se faufiler entre les chicanes administratives des Ambassades de France, sentassent dans l'hexagone dans des dortoirs pour sans-abri et rêvent du RMI.

Dans ce Z'Migri, la place est faite pour eux et pour la campagne que l'ATMF mène afin que justice soit faite avant qu'il ne soit trop tard.



D e l'honneur militaire à la carte d'RMISTE

2

EXTRAITS DU LIVRET PUBLIÉ PAR
L'ATMF POUR SA CAMPAGNE :
ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE ANCIENS
COMBATTANTS.

Au détour d'une route départementale au Nord d'Orléans, entre bois et champs de maïs, paraît une stèle avec un écriteau qui annonce ceci :

"Ici le 5 Octobre 1870, a succombé en défendant la patrie, un turco. Seul, par cinq décharges successives, il arrêta un régiment prussien et, le bras droit cassé, il tira quatre fois encore, puis tomba criblé de balles. L'héroïsme est un baptême. Dieu lui fasse miséricorde." Un turco à la fin du XIXème siècle désignait un tirailleur algérien.

En parcourant les mémoires du chef allemand Von Klück qui assista à la première retraite de l'armée allemande, lors de la première guerre mondiale et à quarante kilomètres à peine de Paris, Von Klück écrit :

"Que des hommes couchés par terre et à demi morts de fatigue puissent reprendre le fusil et attaquer au son du clairon, c'est là une chose avec laquelle nous n'avions jamais appris à compter, une possibilité dont il n'a jamais été question dans nos écoles de guerres."

Cette bravoure, lors de la première et seconde guerre mondiale, a causé la mort de dizaines de milliers de maghrébins.

Pour le Général Juin, ce nombre écrasant de morts s'exoploque par le fait qu' *"en spéculant uniquement sur leur bravoure et leur esprit de sacrifice, sans leur accorder le soutien d'un seul groupe d'artillerie de campagne."*

Cette spéculation cynique accompagnera les anciens combattants d'Afrique et du Maghreb dans les guerres coloniales de la "Mère Patrie".

Des dizaines de films hollywoodiens et européens font l'apologie des braves américains venus libérer la vieille Europe. Aucun de ces films ne parle de l'autre débarquement décisif qui a libéré l'Europe, pour la simple raison que les libérateurs de la campagne d'Italie, de la

Corse, de la Provence et de l'Alsace étaient majoritairement des maghrébins. Ce qui pousse l'Amiral Antoine Sanguinetti à dire *"c'est une insulte à la mémoire - et il faut rappeler à chaque instant que - les arabes ont libéré la France"*.



Dans un Conseil d'Administration de l'ATMF, un militant nantais Abdel Ghani Moussali, membre de l'association s'insurge : *"Dans le quartier de la Bottière, des papys de 67 à 85 ans, tous anciens combattants d'origine marocaine s'entassaient dans des chambres de Sonacotra, à peine spacieuses de 6 m² et attendent le règlement de leurs dossiers."*

A défaut de règlement, nous les aidons à obtenir un RMI plus valorisant que les 250 francs par mois touchés par ceux-là même qui ont libéré l'Europe de la Corse à Dachau en Bavière..."

Aujourd'hui, la dé cristallisation arrachée grâce à la persévérance des anciens combattants, et plus particulièrement de feu Diop, ne met pas fin à une injustice criante de la République Française, au contraire, elle vient pour officialiser la discrimination entre les mêmes frères d'armes.

C'est pourquoi, l'ATMF, avec les associations de solidarité et d'anciens combattants, sur les deux rives de la méditerranée, continuera à exiger l'égalité de traitement entre anciens combattants français et étrangers.

Youssef Haji



A la fin des années 50, les autorités françaises ont pris la décision de cristalliser (geler) les montants des pensions des anciens combattants issus des anciennes colonies. Ainsi un écart s'est creusé entre anciens combattants français et étrangers.

À titre d'exemple, au 31 décembre 2000, pour une pension militaire d'invalidité à 100%, un ancien combattant français percevait 686 euros/mois, un camerounais 103 euros/mois et un marocain ou tunisien 61 euros/mois.

Cette discrimination basée sur la nationalité a été jugée illégale par le Conseil d'Etat dans son arrêt du 30 novembre 2001. C'est l'arrêt DIOP du nom d'un ancien combattant sénégalais. C'est une jurisprudence dont peuvent se prévaloir des milliers d'anciens combattants étrangers : au 31 décembre 2002, 53.000 personnes bénéficiaient d'une pension militaire de retraite, 48.000 d'une retraite de combattant.

L'arrêt DIOP condamne clairement le dispositif discriminatoire de la cristallisation et rétablit les anciens combattants dans leur droit à une pension égale à celle que perçoivent les anciens combattants de nationalité française.

Anciens combattants : réparation des injustices

Cependant, compte tenu des retombées potentielles sur le budget français, il est peu probable qu'en l'absence de mobilisations juridiques massives, les autorités françaises rétablissent l'égalité des droits pleine et entière envers tous ses anciens agents.

L'ATMF en se basant sur le travail important fourni par le GISTI (Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés) et le CATRED (Collectif des accidentés du travail, handicapés, et retraités pour l'égalité des droits) compte s'inscrire dans ce combat en menant une campagne d'information et de soutien juridique aux anciens combattants de l'armée française issus des pays du Maghreb.

Anciens combattants Maghrébins : regard d'un historien

4

EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE
BELKACEM RECHAM, HISTORIEN,
AU DÉBAT ORGANISÉ PAR L'ATMF
DE STRASBOURG - 20 SEPTEMBRE 2003

Dès 1830 fût créé un corps appelé les zouaves, issu des tribus berbères des Zouaouas (d'où le nom) situées à l'Est d'Alger. Mais dès 1841, les autorités coloniales décidèrent d'eupéaniser les corps de zouaves et créèrent les régiments de tirailleurs où étaient admis à s'engager uniquement les autochtones et où les Européens servaient d'encadrement uniquement. A l'origine donc, l'administration coloniale n'a pas songé à utiliser les soldats coloniaux pour défendre la France métropolitaine. Ils furent utilisés en revanche dans les guerres coloniales du XIXème siècle à Madagascar, en Italie, en Crimée, au Mexique...

Et c'est à l'occasion de la guerre franco-allemande de 1870 que les autorités coloniales décidèrent de renforcer les rangs de l'armée française par des régiments tirailleurs et un de spahis (régiment de cavalerie indigène). C'est ainsi que quelques 5000 à 6000 turcos (surnom des tirailleurs) furent engagés dans la bataille de Wissembourg le 4 Août 1870 et celle de Froeschwiller le 6.

Le comportement des tirailleurs sur le champ de bataille, qui y laissèrent près d'un tiers de l'effectif cité, suscita les éloges de leurs chefs et de l'Etat major, et encouragea les militaires français à recourir à leur service dans chacune des deux guerres mondiales suivantes, et à faire stationner en Métropole même des régiments de tirailleurs dès le lendemain de cette guerre.



Avec l'élargissement de l'Empire colonial français durant le XIXème siècle et le début du XXème ce furent près de 400 000 soldats issus du Maghreb et de l'Afrique noire qui participèrent aux combats du 1er conflit mondial. Ils furent utilisés dans pratiquement toutes les batailles que connut cette guerre, la Marne, l'Aine, la Somme et l'incontournable Verdun en laissant sur le champ de bataille des dizaines de milliers de tués et de disparus.

Le second conflit mondial éclata en 1939 et de nouveau les colonies furent sollicitées et mises à rude épreuve. Sur la centaine de grandes unités françaises en ligne près d'un quart était africaines ou nord-afri-

caines. La bataille se solda par des milliers de tués et de disparus.

Cette campagne se solda également par un nombre très élevé de prisonniers de guerre parmi eux près de 100 000 originaires des colonies et qui furent détenus dans les "frontstalags" de France situés dans la zone occupée. Ces prisonniers souvent oubliés par les historiens connurent un régime de détention très strict. Plus d'un quart mourut dans les camps suite à des maladies. La reconquête de la France commença avec le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord le 8 Novembre 1942. Mais au préalable, il fallait reconstituer l'armée française dont il ne restait presque rien puisque plus d'un million et demi de soldats tombèrent entre les mains des Allemands à suite à la débâcle de Juin 1940.

Et c'est à nouveau à l'empire colonial de fournir les soldats nécessaires à la reprise des combats. C'est ainsi, que lors de la campagne de Tunisie en 1942-43 près de 80 % des fantassins engagés dans la bataille étaient nord-africains ou africains.

Lors de la campagne d'Italie plus de la moitié des quelques 90 000

Anciens combattants Maghrébins : un regard d'un historien

5

hommes du Corps Expéditionnaire Français étaient musulmans maghrébins ou d'Afrique noire. Le chiffre le plus souvent avancé concernant l'effectif des maghrébins dans l'armée française de 1944 est celui de 233 000 hommes maghrébins.

L'étude du général Nivelles donne le chiffre de 246 000. J. Frémeau estime le chiffre de soldats maghrébins de l'armée française de 1943 à 1945 entre 200 000 et 250 000. Le général Juin donne le chiffre de 230 000, des chiffres sensiblement voisins. Quant aux pertes, les estimations varient entre 97 000 et 110 000 tués et blessés depuis la campagne de Tunisie en Novembre 1942. Les pertes les plus sévères furent enregistrées chez les tirailleurs, probablement plus de 60 % des pertes globales de l'armée française. La terre d'Alsace a été un véritable tombeau pour les tirailleurs originaires des colonies. Après les combats d'Italie, c'est sans doute en Alsace que furent enregistrées les pertes les plus élevées parmi les soldats de l'Empire, au point de provoquer chez eux une grave crise du moral qui a failli mal tourner dans certaines unités stationnées à l'arrière ou en attente de rapatriement dont certaines se mutinèrent notamment à Versailles.

Toutes ces guerres auxquelles ont participé les soldats des colonies, en particulier la seconde guerre mondiale ont contribué à fonder un mythe, celui de la puissance par l'Empire. La France asservie devait sa libération à l'Empire "le salut par l'Empire", la reconnaissance du pays vis à vis de ces colonies fut totale et spontanée. Les soldats venus de l'Empire avaient contribué à sauver la France et à lui rendre son honneur, "Sans l'empire, proclamait G. Monnerville, Président de la commission de la France d'Outre mer à l'Assemblée consultative provisoire, la France ne serait qu'un pays libéré. Grâce à son empire, la France est un pays vainqueur".

Ce mythe a survécu longtemps après la 2ème guerre mondiale et ne devait s'estomper qu'avec le début des conflits armés pour l'indépendance des colonies notamment la guerre d'Algérie.

Aujourd'hui, plus d'un demi-siècle après la fin de la deuxième guerre mondiale, la participation des soldats issus des colonies à la libération de la France ne semble avoir laissé que très peu de traces dans l'opinion française.

Pour les Résistants, il suffit de voir les cérémonies commémoratives pour s'apercevoir du peu de place parfois de l'absence totale de place accordée aux soldats des anciennes colonies.

Quelles sont finalement les causes de cette amnésie ? La construction du mythe de la libération par le Général De Gaulle lui même qui a toujours privilégié le rôle de la 2ème D.B. au détriment des autres unités de l'armée d'Afrique,



Anciens combattants Maghrébins : regard d'un historien



JOURNÉE DES HOMMES ET AFFAIRES
ET DES THÈMES CŒLÉSTES

La surmédiation du débarquement américain de Normandie en Juin 1994 au détriment du débarquement de Provence d'Août.

Une dernière explication, sans doute la plus importante, est que cette participation à la libération de la France par les soldats de l'Empire est à bien des égards un épisode à contre courant dans l'évolution historique des colonies. La révolte gagna toutes les colonies françaises et la décolonisation acheva de détruire le mythe du dévouement des populations de l'Empire vis à vis de la mère patrie. Et souvent, ceux là même qui avaient combattu à Monte et Cassino en Alsace devinrent les cadres et les instigateurs des insurrections.

Dès lors, l'intervention de l'Empire en 1944 pour le rétablissement de la souveraineté nationale apparaît comme une parenthèse qu'il convient de fermer.

En effet, qui a intérêt aujourd'hui, des deux côtés de la Méditerranée, à exalter cette participation ? Pour la classe politique

française, cet épisode ne renvoie pas à une France moins impérialiste et reconnaissante à l'égard des populations de l'Empire, car la fin de la Guerre et le rétablissement de la souveraineté française ne s'accompagnèrent pas de l'émancipation des peuples colonisés.

Pis encore, les liens avec l'Empire au lieu de se resserrer connurent les plus grandes difficultés au point d'éclater totalement, et où la France s'engagea dans des conflits longs et sanglants, alors que pour les Etats-Unis d'Amérique, on observa le phénomène inverse : les liens se resserrèrent après la fin de la Guerre et la défense européenne continua d'en être tributaire. Ce qui explique chez la classe politique française, à droite comme à gauche, la différence de solennité donnée en 1984 et en 1994 à la célébration des anniversaires du débarquement de Normandie et de Provence, qui démontre bien la conscience de la dette assumée à l'égard des Etats-Unis, et la volonté de minimiser voire d'occulter celle à l'égard des anciennes colonies, dont les enfants sont massivement présents en France et alimentent sans cesse le débat politique. La reconnaissance d'une telle dette serait donc plutôt malvenue aujourd'hui, car il faudrait

assumer les conséquences à l'égard des enfants et des petits-enfants de ceux qui, hier ont payé de leur vie la contribution au rétablissement de la souveraineté française.

De l'autre côté de la Méditerranée, ce moment de l'histoire ne renvoie pas non plus à une Afrique en lutte contre la puissance coloniale et en voie de décolonisation. C'est ainsi que le voile est également vite tiré de l'autre rive de la Méditerranée sur ce moment de l'histoire.

Belkacem RECHAM



Témoignage de Médecins du Monde

7



Ils étaient 30 marocains, arrivés à Nantes le 30 juin 2000, en passant par Bordeaux.

Ces hommes qui se sont battus pour la France, lors de la deuxième guerre mondiale et de la guerre d'Indochine, sont ici pour faire reconnaître leur statut d'Ancien Combattant et faire valoir leurs droits (retraite gelée depuis 1959). Ils nous confient leur sentiment d'être humiliés et trahis par la France, qui ne leur accorde pas le même droit qu'aux anciens combattants français.

Âgés de 70 à 90 ans, seuls, ils vivent au foyer Sonacotra de la Bottière, dans des chambres de 8m². Ils doivent se débrouiller par eux-même dans les actes de la vie quotidienne, ce qui est nouveau pour eux. Un travailleur social, mis à disposition à mi-temps ne peut faire face à toutes leurs difficultés; des associations dont Médecins du Monde en partenariat avec l'ASAMLA se sont mobilisées.

Nous les accompagnons pour ce qui relève de la santé. Nous constatons une grande vulnérabilité, liée à leur âge, leur mauvaise maîtrise du français, au déracine-

ment loin de leur milieu de vie habituel, et surtout loin de leur famille.

Celle-ci se traduit par :

1. *De graves problèmes de Santé pour lesquels la prise en charge est difficile (problèmes de communication, incompréhension des prescriptions médicales).*

2. *Des problèmes d'autonomie pour certains (âge, déracinement).*

3. *Des difficultés au niveau de la vie quotidienne : approvisionnement, repas, ménage, hygiène, gestion du budget.*

4. *Une grande souffrance psychologique liée à l'exil et la perte de repères culturels et familiaux.*

Ces phénomènes combinés entraînent des états dépressifs et des troubles somatiques qui se surajoutent à leur état précaire. Les conditions qui leur sont imposées, notamment de rester 8 mois sur 12 sur le sol français pour toucher leur retraite, aggravent leur état de santé. Malgré le souci de tous les acteurs d'améliorer leurs conditions de vie et malgré les aides qui leur sont apportées, la situation est loin d'être satisfaisante.

Des améliorations d'urgence sont nécessaires :

- Un logement plus adapté
- Un interprète médiateur, une infirmière à disposition
- Une aide à la vie quotidienne

> Ces hommes qui ont risqué leur vie pour notre pays ne méritent-ils pas une meilleure reconnaissance ?

> N'est-il pas légitime qu'ils touchent une retraite équitable dans leur pays ?

> Quelle serait notre réaction si nos grands-pères devaient s'expatrier dans tel ou tel pays ?

> Est-il normal qu'ils n'aient pas le choix de finir leur vie dignement, au milieu des leurs dans leurs traditions culturelles et religieuses ?

Ils étaient 30, ils sont aujourd'hui 28, deux sont morts loin de chez eux.

Exposition

∞

*“Les tirailleurs Africains :
une mémoire tiraillée par le présent”
Une exposition de Hervé de Willincourt*

L'ATMF de Strasbourg a accueilli l'exposition de Hervé de Willincourt lors de sa manifestation culturelle annuelle *“Exil de la culture, Culture de l'exil”*. Comme l'indique l'éditorial de cet événement, “nous sommes convaincus de l'incomparable vertu pédagogique d'une compréhension sereine mais exigeante de l'histoire afin de prévenir les malentendus, les discriminations, la xénophobie, l'ensemble des maux qui touchent aujourd'hui encore les populations issues de l'immigration et leur descendance ; bref, tout faire pour que “les ancêtres ne redoublent pas de férocités” ” *Kateb, Yacine*

*MOHAMED BEN KABOUR - KELAA SRARHNA, MAROC
NÉ EN 1921 - MATRICULE 20881*



*YEO LOGNON - REGION DE KORHOGO, CÔTE D'IVOIRE
NÉ EN 1917 - MATRICULE 10894*



*pour les devoirs ils étaient citoyens
pour les droits ils sont étrangers*

Parole de Tiemko Samandé

9



DIOP BABACAR - NÉ EN 1920 À ST LOUIS, SÉNÉGAL - MATRICULE 1616



ZOTIÉDAN ET TIOULE GOGBEU - CÔTE D'IVOIRE
CLASSE 40 ET 38, AFFECTÉS AU 17ÈME R.T.S



Aujourd'hui, nous sommes là. Seulement, ce qui nous vexe actuellement, c'est que la France nous a complètement abandonnés.

Elle a oublié les moments les plus durs de sa libération.

Combien sont ceux qui sont tombés au champ d'honneur ?

Nous les rescapés, ils doivent s'occuper de nous.

Maintenant ce que nous touchons comme pension, ça ne vaut rien pour le train de vie d'ici.

Également, nous sommes éçœurés parce que nous avons combattu pour la France.



*Tiemko Samandé - Kayes, Mali, né en 1920 à Tombouctou - Matricule 12940
(Propos recueillis en Mai 1999).*

lire : Les naufragés des guerres lointaines

Sur *“Poussières d'Empire”*
de Nelcy Delanoë,

Par François Maspero

// Il est dans la campagne tonkinoise une étrange construction de style mauresque : un portique de huit mètres de haut, composé de trois arches portées par des fûts cannelés et surmontées d'arabesques.

Comme si des hommes avaient transplanté au milieu des rizières “un Maroc ancestral grandeur nature”. Et c'est bien le cas. Ils s'appelaient Jillali, Mohamed, Ben Tahar, Miloud, leurs femmes Thi An, Oanh, Maï, leurs enfants ont reçu un double prénom Haï, Chiên, Tchang, mais aussi Hajji, Kader, Darkaoui... A Son Tay, “centre de recherche d'élevage bovin et de pâturage”, plus d'une centaine de Marocains déserteurs de l'armée française, “ralliés” et “prisonniers ralliés” ont vécu plus de dix ans, de la fin de la guerre d'Indochine (la française) aux débuts de la guerre du Vietnam (l'américaine), avant d'être transférés ailleurs du fait des bombardements intensifs de l'US Air Force.

Le petit peuple les appelait “les Européens noirs”. Ils voulaient rentrer au pays, ils ne l'ont pu qu'en 1972, et au Maroc on appelle leurs familles “les Chinois”. C'est à leur recherche qu'est partie Nelcy Delanoë. Dans les archives à Hanoï, Rabat, Paris, et sur les lieux mêmes, au Maroc auprès des survivants, au Vietnam auprès de témoins.

Récoltant une poussière d'histoires individuelles (bui doi ou “poussières de la vie”, ainsi sont nommés au Vietnam les enfants de soldats étrangers) d'hommes qui ont lutté pour n'être pas seulement des victimes balottées par des forces supérieures (...).

Le Viêt-minh avait compris le parti à tirer de la présence dans le corps expéditionnaire de ressortissants de pays coloniaux eux-mêmes agités par les mouvements d'émancipation.

D'où un intense travail de propagande dans leur direction. D'où l'apparition dans les rapports des renseignements généraux français d'une mystérieuse “Armée de libération de l'Afrique du Nord” recrutée par le Viêt-minh, et dans l'histoire officielle vietnamienne d'un “détachement des indépendants nord-africains” affecté

à l'action psychologique. D'où aussi la volonté vietnamienne d'aménager l'accueil des ralliés. Ainsi, le délégué envoyé auprès de Hô Chi Minh par Abdelkrim, émir vaincu de la “République du Rif” exilé en Égypte, pouvait-il noter : *“Je cherche à créer de véritables villages pour mes prisonniers arabes et kabyles, j'arrive à leur donner une vie qui rappelle celle du pays...”*

Qui étaient ces hommes, quelles fatalités historiques et quels choix personnels les ont poussés, que sont-ils devenus, eux et leurs familles “mixtes”, quelle mémoire ont-ils gardée ou se sont-ils construite ?

Et quelles marques, entailles souvent invisibles mais bien réelles, ont-ils laissées dans la mémoire collective de leur pays natal, dans celles du pays qui les a envoyés se battre et du pays qui les a “ralliés” ?

//

E t aussi ...

11

des livres pour la mémoire



GISTI, OCTOBRE 2002

REMETTANT EN CAUSE L'IMMENSE INJUSTICE DONT SONT VICTIMES LES ANCIENS COMBATTANTS ÉTRANGERS DONT LES PENSIONS ONT ÉTÉ "CRISTALLISÉES" À LA FIN DES ANNÉES 1950, LE CONSEIL D'ÉTAT, PAR L'ARRÊT DE DIOP DU 30 NOVEMBRE 2001, A REDONNÉ ESPOIR À TOUS LES ANCIENS FONCTIONNAIRES MILITAIRES OU CIVILS ET AUX ANCIENS COMBATTANTS ÉTRANGERS VICTIME DE CETTE DISCRIMINATION.

CETTE NOTE PRATIQUE INDIQUE AUX INTÉRESSÉS LA FAÇON DE PROCÉDER POUR OBTENIR LA REVALORISATION DES PENSIONS ET LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE SUBI.

ANCIENS COMBATTANTS :
POUR LEUR DEVOIR ILS ÉTAIENT CITOYENS.
POUR LES DROITS ILS SONT ÉTRANGERS.
INFORMEZ-VOUS SUR DROITS.

LA FRANCE ET L'EUROPE DOIVENT BEAUCOUP À CES MAGHRÉBINS VENUS DES FINS FONDS DE L'ATLAS OU DU DJURJURA POUR DÉFENDRE L'EUROPE CONTRE LA BARBARIE. ILS SE SONT BATTUS DES FOIS CONTRE LEUR PROPRE PEUPLE POUR L'HÉGEMONIE D'UNE FRANCE COLONIALE.

CE GUIDE EST POUR EUX, POUR LEUR AYANT-DROITS, ET POUR TOUTE PERSONNE QUI REFUSE CETTE INJUSTICE.



MOBILISATION À L'INITIATIVE DE LA COORDINATION DES SANS PAPIERS CONTRE LA DÉRIVE LEPENISTE DE MONSIEUR SARKOZY

“Les principes de l’asile sont incompatibles avec les préoccupations du ministère de l’intérieur”, “dans quelques mois j’aurai sans doute quitté mes fonctions... si le ministère de l’intérieur prend le contrôle de l’OFPRA avec les impératifs de maîtrise des flux qui sont les siens, en tant qu’ambassadeur, (je) serait moins fier de (mon) pays” (le Figaro). Pierre VIAUX, Directeur Général de l’Office Français des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) défend ainsi l’indépendance de l’institution contre sa prise de contrôle de l’OFPRA par Sarkozy.

Le 26 septembre 2003, devant les préfets réunis Place Beauvau, Sarkozy déclarait : *“Vous devez sans attendre la nouvelle loi, augmenter les reconduites. Des objectifs chiffrés vous seront fixés, sachant que l’objectif national est de multiplier par deux, à court terme, le nombre de reconduites”*. Sarkozy annonce ainsi, dans la perspective des élections européennes, régionales et départementales de 2004 une hausse de 9,4% des expulsions (893 personnes) grâce aux charmes de la honte durant le premier

trimestre 2003 par rapport à la même période en 2002 .

La dérive lepéniste de la nouvelle loi Sarkozy qui revient en ce mois d’octobre au parlement, se traduit aussi par une atteinte raciste au code du travail. L’article 14 bis condamne à “une amende de 3750 euros et trois ans d’interdiction du territoire” “les étrangers qui exercent une activité professionnelle salariée en France sans autorisation de travail”. Sarkozy étend ainsi le champ d’application de la double peine (prison ou amende et expulsion appliquées aux étrangers).

Jusqu’ici le code du travail et la loi du 11 mars 1957 protégeaient, en cas de “travail dissimulé” par les patrons, l’employé considéré ainsi, à juste titre, comme victime. Sarkozy et Thierry Mariani considèrent que la victime du travail clandestin est aussi “bénéficiaire” (sic !) de son propre esclavage. Comme le déclare l’inspectrice du travail Marie-Jésus Labado *“ce serait le seul article qui vise le salarié et le considère comme coresponsable de l’infraction au droit du travail, alors qu’il est dans un lien de subordination. Cela bouleverse la philosophie fondatrice du droit du travail”*.

En 2002, seuls 7% des verbalisations pour le travail clandestin concernent les Sans Papiers alors que 93% concernent les précaires français et immigrés réguliers. Le racisme de Sarkozy apparaît ici avec une clarté nette. Sarkozy discrimine ouvertement les plus précaires parmi les précaires en utilisant leur “statut” d’étranger pour ouvrir une brèche dans cet acquis fondamental des luttes de tous les travailleurs de France toute origine confondue.

Sarkozy prépare par ce biais la remise en cause du code du travail dans son ensemble et pour tous les travailleurs. L’ensemble des syndicats doivent dans l’unité empêcher ce sale coup contre les droits des travailleurs.

*Coordination Nationale des Sans Papiers
94, rue Jean Pierre Timbaud - 75011 Paris
e-mail: coordnatsanspap@hotmail.com
Tél.: 06.75.44.60.02 - Fax: 01.53.36.86.38*

Manifeste des délinquants de la solidarité

13

leschantiersdel'ATMF

Chaque année en France, malgré l'article 21 de la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, des centaines d'associations, des milliers de citoyens, accueillent, aident, informent sur leurs droits des étrangers. Ils le font dans des conditions difficiles en raison de la faiblesse de leurs moyens et des innombrables obstacles rencontrés dans les préfectures, les administrations et institutions censées assurer accueil et protection à tous, mais aussi en raison d'une attitude de suspicion généralisée envers les étrangers. De plus en plus, ceux et celles qui défendent l'État de droit et la nécessité de l'hospitalité sont menacés de poursuites, quand ils ne sont pas mis en examen, par exemple pour avoir seulement hébergé gratuitement un étranger en situation irrégulière. Demain, si l'actuel projet de réforme du gouvernement est voté, ces citoyens et associations "coupables" d'aide au séjour irrégulier pourront être condamnés encore plus sévèrement*. Dans le même

Toute personne qui (...) aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier, d'un étranger en France ou dans l'espace international précité sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros.

Article 21 de l'ordonnance du 2 novembre 1945

temps où on cherche ainsi à créer un véritable délit de solidarité, le silence est fait sur la situation des étrangers en France et en Europe, et sur le rôle effectif de certaines d'associations et de milliers de citoyens solidaires des étrangers en situation irrégulière. Nous déclarons être l'un d'eux. Nous déclarons avoir aidé des étrangers en situation irrégulière. Nous déclarons avoir la ferme volonté de continuer à le faire. De même que nous réclamons un changement radical des politiques à l'égard des immigrés et des étrangers, nous réclamons le droit à la solidarité, contre la logique des États. Si la solidarité est un délit, je demande à être poursuivi(e) pour ce délit.

Voir liste des signataires et signez la pétition :

<http://petition.gisti.org/manifeste/index.html>

Ou commandez la version papier à l'ATMF.

** L'article 17 du projet de loi Sarkozy prévoit la confiscation pour les personnes physiques de tous leurs biens, meubles ou immeubles. L'article 18 prévoit la même chose pour les personnes morales (par exemple les associations ou les syndicats).*



INFORMATION SUR LES ACTIONS DE L'ATMF

"ALGÉRIE DES GÉNÉREUX EN ALTERNATIVE
À L'ALGÉRIE DE GÉNERAUX"

ARGENTEUIL : TEL 01 39 80 45 40
GENEVILLIERS : TEL : 01 47 91 32 22

15 000 personnes pour une paix juste

<http://concert27septembre.free.fr/>

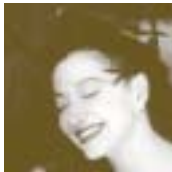
Nombreux étaient les militants de l'ATMF venus de toute la France, pour contribuer à la réussite du concert pour une paix juste au Proche-Orient, qui s'est déroulé le samedi 27 septembre au Parc des Expositions de Paris qui a réuni plus de 15.000 personnes dans une ambiance particulièrement chaleureuse.

De toutes origines, elles sont venues dire "Stop à l'Occupation" de la Palestine et demander aux dirigeants français d'assumer leurs responsabilités dans le conflit israélo-palestinien.

Des artistes comme Sapho, Manu Di



Manu Dibango



Sapho

Bango, Rim Banna, Djamel Allam, Sarah Alexander, La Rumeur et beaucoup d'autres, des cinéastes, de nombreuses personnalités (Pascal Boniface, Denis Sieffert, Christophe Oberlin...), ont souligné que ce

conflit n'était ni ethnique, ni religieux et qu'ils ne se laisseront pas intimider par le chantage à l'antisémitisme trop souvent pratiqué à l'encontre de ceux qui critiquent la politique du pire menée par le gouvernement Sharon.



Venu spécialement pour cet événement, l'Israélien Matania Ben Artzi, a trans-

mis le message émouvant de son fils Yoni, emprisonné depuis plus d'un an parce qu'il refuse de servir dans une armée d'occupation.

De même AbdelFattah Abu Srou, qui anime la troupe théâtrale des enfants du camp de réfugiés d'Aida en Palestine, a souligné la difficulté de maintenir des actions de résistance non violente face aux pratiques terroristes de l'armée israélienne.

Outre le concert, le "Village" avec ses dizaines d'expositions, de documents vidéo, sa librairie géante et le spectacle donné en continu par les jeunes comédiens du "collectif check-point", a recueilli un immense succès et per-

mis, grâce au travail bénévole de centaines de militants, de donner des informations rarement disponibles sur la situation au Proche-Orient.



a bête Immonde au visage feu j extrémiste

1er octobre – La procureur générale a requis mardi six mois d'emprisonnement avec sursis contre Alexandre Attali, responsable du site extrémiste juif : amisraelhai.org, qui comparait devant la 17ème cour correctionnelle de Paris pour avoir mis en ligne en juillet 2002 un appel à "casser la mâchoire à coup de batte de base-ball" à une série de signataires d'un appel pour une Paix Juste au Proche-Orient, et à accoler une étoile de David aux noms à consonance juive figurant sur cette liste de 150 personnalités.

Accusé de provocation à la haine raciale et à la violence, Alexandre Attali a prétendu tout ignorer des insanités qui se trouvent sur son site tout comme celles d'autres sites d'extrême-droite comme cpiaj.fr référencés sur son site. Les arabes et musulmans régulièrement traités de "déchets", les camps de réfugiés palestiniens de "dépotoirs", Marseille de "ville arabe, ville à déchets" ou encore Kofi Annan de singe "passé sans transition du cocotier à l'ONU", il n'a rien vu passer, occupé qu'il était à diriger une entreprise et faisant confiance à ses amis israéliens pour la ligne éditoriale de son site : amisraelhai.org qui se traduit en français par "qu'Israël vive !".

Les parties civiles - le MRAP, la CAPJPO et une longue série de personnes

stigmatisées et menacées physiquement par ce site ont été représentées par Maîtres Pierre Mairat, Jean-Yves Halimi et Alain Lévy. Eva Tichauer, une dame de plus de 80 ans, rescapée de la rafle du Vel D'hiv et du camp d'Auschwitz, ancien Inspecteur général de la santé, qui porte encore son numéro de matricule du camp de concentration sur le bras est venue de Marseille dire son indignation devant des méthodes qu'elle a qualifiées de nazies.

Marcel-Francis Kahn est venu témoigner en son nom et en celui de Stanislas Tomkiewicz, décédé peu après avoir été lui aussi désigné comme traître et menacé sur le site amisraelhai.org. Il a souligné que malgré leur violence, de tels propos ne lui faisaient pas peur et qu'il continuerait, comme d'autres juifs auxquels les médias ne donnent malheureusement pas souvent la parole à lutter contre la politique israélienne tant que le droit ne serait pas respecté, et à réclamer des sanctions contre un gouvernement qui bafouait les droits de l'Homme.

Olivia Zémor a insisté sur le caractère malheureusement bien concret et pas seulement virtuel des menaces proférées par ce site et par les extrémistes juifs qui agressent physiquement et en toute impunité tous ceux qui s'expriment contre la politique de

Sharon, qui se livrent à des ratonnades, et que les institutions juives dites "respectables" comme le CRIF cautionnent et encouragent par leurs propres méthodes terroristes (diffamation, intimidation, procès). Elle a rappelé que plus d'un mois après le dépôt de la plainte contre amisraelhai.org, ce site continuait à être conseillé sur celui du CRIF et qu'il avait fallu une mise en demeure par la CAPJPO pour que le CRIF se décide à la mi-septembre à supprimer ce lien de son site.

Comme pour illustrer ses propos sur le passage à l'acte des extrémistes juifs, des incidents se sont produits pendant l'audition des témoins devant l'entrée de la salle du tribunal où une quinzaine d'énergumènes de la Ligue de Défense Juive et du Betar ont commencé à insulter et provoquer Rony Brauman, Michel Warschawski et Olivia Zémor, aux cris de "Kapo", "les camps ne vous ont pas eus, on finira le travail !" et autres obscénités difficilement rapportables.

Au point que le président du tribunal, apprenant les faits, a demandé une suspension de séance, a recueilli les témoignages de ceux qui avaient été ainsi agressés et fait arrêter les jeunes nervis alors qu'ils quittaient le Palais de Justice.

<http://www.paixjusteauproche-orient.asso.fr/>

'intolérance a gagné

12 octobre 2003

Déclaration de Laurent Lévy, père d'Alma et Lila, exclues de l'école à cause d'un foulard

L'ATMF s'associe à Laurent Lévy dans sa condamnation de la mesure d'exclusion définitive prononcée contre ses filles.

Les tenants de l'intolérance radicale peuvent être satisfaits. Et les membres de l'équipe "éducative" du lycée Henri-Wallon d'Aubervilliers que tourmentait le "problème du foulard" vont enfin retrouver un sommeil paisible : ce "problème" est résolu.

Alma et Lila ne franchiront plus les murs de leur lycée : ils sont parvenus à imposer à ces jeunes filles cette incroyable violence, les chasser du système. Peu importe la honte qu'ils imposent ainsi à l'école de la République. Ils ont choisi de transformer cet instrument dont la vocation est de forger des citoyen-ne-s libres, dignes et égaux, en une terrible machine à exclure. Ils ont choisi l'apartheid scolaire. Les débats devant le conseil de discipline, dont on comprend lorsqu'on les a vécus qu'on ait lâchement refusé qu'ils bénéficient conformément au droit d'une publicité aussi restreinte soit-elle au risque de rendre nulle une décision déjà prise, l'ont pourtant bien montré : Lila et Alma sont deux élèves sérieuses et sans problèmes. Parfaitement adaptées et insérées dans

leurs classes respectives, éveillées et attentives en cours, ne posant à leurs professeurs aucun problème pédagogique. Personne n'aura même cherché à expliquer en quoi leur comportement vestimentaire (le port d'un foulard cachant leurs cheveux, leurs oreilles et leur cou) posait à l'école un problème si grave que seule la plus grave des sanctions disciplinaires pouvait leur être appliquée. La hiérarchie des sanctions chère aux circulaires de l'éducation nationale a été bien malmenée.

Le "problème" du foulard est ainsi résolu, et l'école, abdiquant sa mission éducative dès le 24 septembre (qui a dit que la pédagogie devait s'inscrire dans le temps long ?) a retrouvé sa sérénité un temps troublé, et l'on est réduit à espérer que certains garderont au moins la mauvaise conscience d'avoir apporté leur concours au rejet brutal de ces enfants.

Pour un incident survenu en cours d'éducation physique et sportive, parce qu'on avait frauduleusement fait croire aux professeurs que le port du foulard était "interdit" dans leur discipline ; pour un foulard noué derrière la tête, ne laissant voir ni la racine des cheveux ni le lobe de l'oreille ; pour un col roulé ou une écharpe cachant leur cou ; pour une simple participation à un rassemblement spontanément organisé par des élèves légitimement exaspérés du renvoi de leurs condisciples (rassemblement qui n'a par hypothèse eu lieu qu'après que la décision de leur

interdire l'accès au cours avait été rendue publique - et était déjà mise en œuvre), on prive comme si elles étaient des abstractions, enjeux d'un débat abstrait, deux enfants, Lila et Alma, être réels faits de chair et de sang, jeunes filles studieuses et aimées de leurs condisciples, respectueuses et tolérantes, pleines d'esprit critique - qualités que tous ceux qui ont fait la démarche de parler avec elles leur reconnaissent - des bienfaits de l'école de la République.

Cette conséquence ultime de l'islamophobie qui ronge la société française déshonore ceux qui l'ont provoquée. Quant à la véritable question du voile, l'oppression symbolique et réelle qu'il représente pour des millions de femmes ; quant au problème posé à la société par la montée des religions dans un monde devenu sans repères ; quant à la difficulté d'être de tout adolescent (personne n'a évoqué le cas de cette jeune fille qui a tenté de se trancher les veines dans ce lycée, l'après midi-même ou plutôt que de soucier du bien-être des adolescent qui leurs sont confiés, le proviseur et ses deux proviseurs adjoints 'surveillaient' - dans un ridicule achevé - la consultation que j'avais pu - après force insistance - obtenir du dossier de mes filles) - toutes ces questions demeurent en l'état.

Mais les membres doctrinaires, intolérants et indignes de l'équipe "éducati-

Non à l'exclusion!

17

nous sommes tous des laïcs

ve" ont gagné une grande victoire ; car si ces questions là ont l'avantage de ne troubler en rien leur confort moral ils seront par contre enfin débarrassés du spectacle - apparemment insupportable - de mes enfants.

(.) Je me réserve de donner à cette affaire scandaleuse toutes les suites judiciaires qu'elle comporte.

Laurent Lévy

Texte paru dans le site du Collectif les mots sont importants : <http://www.lmsi.net/>

Plusieurs voix s'élèvent depuis peu pour opposer la laïcité et les valeurs républicaines au port du foulard islamique à l'école.

Mais pourquoi ce débat ressurgit-il alors que l'avis du Conseil d'Etat indique que le port du foulard islamique par les élèves dans les établissements scolaires n'est pas en lui-même incompatible avec le principe de laïcité, tant qu'il n'est pas accompagné d'un comportement prosélyte ou propagandiste ? En

cela, cet avis constitue une jurisprudence équilibrée. De plus, la polémique éclate alors que, d'après les chiffres disponibles, le nombre de jeunes filles voilées dans les établissements scolaires demeure constant.

Pendant ce temps, le gouvernement supprime 25600 postes (surveillants, aides éducateurs, personnel ATOSS et enseignants) et la décentralisation libérale livre des postes clefs de notre système éducatif tels que les assistants sociaux, conseillers d'orientation, psychologues et médecins scolaires à une gestion guidée par des priorités régionales. N'est-ce pas plutôt cela qui met en péril l'école de la République ?

La polémique du foulard n'est qu'un écran de fumée, permettant au gouvernement de faire passer ses nouvelles mesures.

Si des problèmes de violence et de discrimination existent certes à l'école, ils ne seront pas résolus en interdisant le foulard et en faisant comme si l'effacement de tout signe extérieur exprimant une conviction conduisait à la tolérance. Au contraire, si ce n'est pas à l'école que l'on acquiert le respect de son camarade athée, chrétien, juif ou musulman, où pourra-t-on l'acquérir ?

Oui, la laïcité est fondamentale et doit être appliquée de façon juste et égalitaire, dans le respect de chacun. La loi de 1905 établit que : *"la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...]"* (art.1) *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, [...] seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons"* (art.2). Elle assure la neutralité de l'Etat et de ses institutions vis-à-vis de tout culte, du fait qu'elle ne les finance pas et garantit une expression et une pratique égalitaire de toutes les religions. Une révision de cette loi n'est en aucun cas nécessaire, la pratique de l'islam n'étant donc pas incompatible avec le principe de laïcité.

Interdire le port du foulard à l'école n'est pas une solution. Les musulmanes qui souhaiteraient le porter se verraient ainsi privées d'école et conduites à se replier sur elles-mêmes. Cela entraînerait le pire des communautarismes : musulmans entre musulmans, dans des écoles musulmanes. C'est pourtant ce que le gouvernement propose pour prévenir des risques de *"crispations communautaristes"* !

Lettre ouverte à tous ceux qui aiment la laïcité

par Zahra Ali et Khadija Lahlali, élèves, membres du conseil de la vie lycéenne



Ouvrier métallurgique, isolé de sa famille et de son environnement natal, Mohamed Nemri trouve à l'ATMF cet entre-soi des exilés de la même communauté. A la rue Serpente, il est heureux de rencontrer des intellectuels et des politiques du Maroc.

On ne captait pas tout, se souvient-il, mais il est séduit, ébloui, bien qu'encore sans conscience politique particulière. Il rencontre là Mohamed Jouhari déjà cadre syndical, El Ayoubi. Pour tous l'AMF devient un repère, une référence, un lieu de rassemblement, un outil de réflexion et de luttes collectives. Pour Mohamed Toumi, aussi. En arrivant en 1970 à Paris, il se précipite rue Serpente dont il avait eu l'adresse au Maroc.

C'est un casablancais, né en 1946, titulaire lui aussi d'un CAP, qui a déjà travaillé comme ajusteur dans diverses usines de la capitale économique du Maroc. En 1969, à 23 ans, au chômage, il

postule dans un bureau de placement pour partir tout naturellement, dans le cadre d'une émigration organisée et contrôlée à la fois par le Maroc et la France.

Il est recruté par Simca Poissy, mais contrairement à Nemri, on lui demande de ne pas faire état de son diplôme.

A Poissy, il est logé dans une sorte de bidonville et construit des culbuteurs. *"Nous ça allait, mais pour ceux qui travaillaient à la chaîne, appelée virage, les conditions étaient pénibles. A cause des étincelles qui les enveloppaient, ils avaient baptisée le Vietnam!"*. Toumi y reste un an, à Bourges, avant de revenir dans la région parisienne et tout en travaillant, il n'aura de cesse de passer des concours pour retrouver son statut initial.

Né en 1951 à Berkane, Meknassi Narri, lui, sans papiers en France pour y retrouver son père, travailleur émigré et se fait embaucher dans le bâtiment puis dans l'industrie

automobile, habitant les foyers de la Sonacotra.

Abdallah Moubine arrive pour la même raison et à la même période en France. Il a 18 ans. Il est né dans un village de la région d'Agadir mais a été élevé à Khouribga par un oncle travaillant dans les phosphates. Il vient de rater son bac. Son père, émigré en France depuis 1958, qu'il ne voit qu'une fois par an, lui envoie un contrat de travail ce qui lui évite de payer 4500 à 5000 DH aux agents recruteurs français et marocains, comme le font les autres recrutes de sa région.

Il part néanmoins avec eux : ils sont, se souvient-il, 500 à 600 du Souss à embarquer dans le train puis le bateau, la plupart analphabètes, si bien que le jeune Moubine, pratiquement bachelier, passe son temps à remplir les papiers de ses camarades. Grâce à son père, il trouve tout de suite une place à Gennevilliers, non seulement dans l'usine Citroën qui l'a recruté mais encore dans cette banlieue où résident nombre de gens de son village et à laquelle il est si attaché qu'il ne la quitte pratiquement jamais, encore aujourd'hui. C'est là qu'il rencontre l'AMF, par le foot dont il est un fanatique, mais aussi par les cours d'alphabétisation

Les débuts de la contestation

19

où il donne un coup de main, participant à l'encadrement sportif des jeunes. Son père le met en garde : *"Si tu te mets avec ces gens là, tu auras des problèmes !"*.

Il vit alors dans un univers entièrement marocain : les OS marocains constituent une grande partie (quelques 18 000 avec les intérimaires) des 40 000 ouvriers des usines automobiles de la région parisienne. A Talbot Poissy, 5600 sont originaires du Sous, à Citroën Aulnay ils sont 3000 sur 5200 ouvriers. Cette main d'œuvre est syndicalisée de force dans la Confédération Française du travail syndicat patronal créé après les grèves de 1968 et politiquement encadrée dans les amicales, créées entre 1970 et 1973. Ces amicales se chargent de la délivrance et du renouvellement des papiers, même de l'envoi des mandats au Maroc.

Les entreprises et les syndicats maisons se chargent de tout le reste. Le refus de ces structures est synonyme de mort sociale : perte d'emploi, de logement, de statut, avec, en sus, la menace d'ennuis lors des retours au Maroc. La même situation existe en Belgique, en Hollande et en Allemagne et

explique les futures connections entre les travailleurs marocains de tous ces pays. Mais alphabétisé, légèrement politisé, comme Mohamed Nemri, Toumi et Meknassi, le jeune Abdallah Moubine, aujourd'hui président de l'ATMF de Gennevilliers, n'est pas l'ouvrier émigré standard tel que souhaite encore le patronat de l'époque. Ces nouveaux venus, plus qualifiés, déjà bi-culturels, sont également beaucoup moins dociles que leurs devanciers. *"Ils ont fait pression sur moi, raconte Moubine, pour que je prenne la carte du syndicat maison, et mon père m'a dit, si tu ne le fais pas, ils vont te virer."*

Il le fait donc mais ne renouvelle pas l'allégeance, dès lors qu'il a ses papiers. Comme lui, beaucoup contestent les structures auxquelles on les contraint d'adhérer, les banques qui reçoivent leur argent et qu'ils taxent de collusion, avec les polices, en somme tout le système d'encadrement et de contrôle. C'est aussi le cas de Mohamed Jakka dit Tickit. Pourtant, les dirigeants du syndicat maison de son usine sont presque de sa famille et s'efforcent de le remettre dans le droit chemin. Fils d'un immigré mineur, atteint de silicose, rentré définitivement au Maroc, en 1965, il a fréquenté l'école, travaillé la terre, traîné, comme il

dit, et s'est même marié à l'âge de 18 ans. Mais il trouve le Massa sans perspective, être paysan ne lui convient pas, et, poussé par sa jeune femme il se fait recruter par Chrysler Poissy comme ouvrier. Pourtant, dès l'arrivée à Paris, tout commence mal : il pleuvait, c'était un lundi. Toujours impétueux, le jeune Jakka ne se soucie que de rejoindre des cousins à Clichy, abandonnant sa cohorte à la gare d'Austerlitz.

C'est ensuite tout un problème pour retrouver l'usine, le poste de travail, et même le logement du Val Fourré à Mantes la Jolie, où il passe la nuit dehors, et s'en souvient encore aujourd'hui.

Pendant les deux ans qu'il va passer à Poissy, dans un milieu où 85 % des travailleurs viennent du Sous, sont analphabètes et dociles, il va se distinguer par un refus constant de la hiérarchie, des horaires et de la norme, jusqu'à ce que, lors des élections du personnel, il glisse par défi dans l'urne le bulletin de la CGT : il démissionne alors et rentre au Maroc où son père ne peut que constater que la France ne l'a pas arrangé !

*Extrait du livre de Zakia DAOUD
"De l'immigration à la Citoyenneté :
Itinéraire d'une association maghrébine en
France : l'ATMF(1963-2003)"
Edition Mémoire de la Méditerranée*

L'ATMF et les associations issues de l'Immigration se mobilisent pour le FSE



APRÈS LE FORUM SOCIAL MONDIAL (FSM) DE PORTO ALEGRE QUI A MONTRÉ LA FORCE DU MOUVEMENT CITOYEN MONDIAL ET APRÈS LE SUCCÈS DU PREMIER FORUM SOCIAL EUROPÉEN (FSE) À FLORENCE, C'EST EN FRANCE QU'AURA LIEU LE DEUXIÈME FSE. IL SE TIENDRA DU 12 AU 16 NOVEMBRE 2003.

COMME À PORTO ALEGRE ET À FLORENCE, IL DOIT ÊTRE UN ESPACE OUVERT DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES POUR L'APPROFONDISSEMENT DE LA RÉFLEXION ENTRE UNE PLURALITÉ DE MOUVEMENTS AFFIRMANT QU' " UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE " ET S'OPPOSANT " À UN PROCESSUS DE MONDIALISATION CAPITALISTE, COMMANDÉ PAR LES GRANDES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET LES GOUVERNEMENTS ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES AU SERVICE DE LEURS INTÉRÊTS " (CHARTRE DES PRINCIPES DU FORUM SOCIAL MONDIAL). CE PROCESSUS ACCÉLÈRE LA CONCENTRATION DES RICHESSES, GÈNÈRE GUERRES, EXCLUSIONS ÉCONOMIQUES, SOCIALES, CULTURELLES ET DESTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT, RESTREINT LES DROITS ET LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET EST UN TERRAIN SUR LEQUEL L'EXTRÊME-DROITE S'ÉPANOUIT. IL S'AGIT DONC PAR LA CONFRONTATION ET LE DÉBAT DÉMOCRATIQUE DE CONSTRUIRE DES ALTERNATIVES AU MONDE ACTUEL ET DE FORMULER DES PROPOSITIONS CONCRÈTES ARTICULÉES À DES ACTIONS EFFICACES POUR QUE LES DROITS FONDAMENTAUX DES ÊTRES HUMAINS L'EMPORTENT SUR LES INTÉRÊTS FINANCIERS ET COMMERCIAUX.

DANS CE CADRE, LES PROPOSITIONS À AVANCER ET LES MOBILISATIONS À METTRE EN ŒUVRE AU NIVEAU EUROPÉEN DOIVENT S'OPPOSER À LA LOGIQUE QUI FAIT DU MARCHÉ ET DE LA CONCURRENCE LES ÉLÉMENTS CENTRAUX DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE. CE FORUM SOCIAL EUROPÉEN DOIT PERMETTRE LA CONVERGENCE DES MOUVEMENTS SOCIAUX, ORGANISATIONS DE "SANS-DROITS", ASSOCIATIONS, ONG, SYNDICATS, MOUVEMENTS PACIFISTES, MOUVEMENTS CITOYENS D'EUROPE ET

D'AUTRES CONTINENTS, EN PARTICULIER DE LA RIVE SUD DE LA MÉDITERRANÉE.

IL ABORDERA DES THÈMES LIÉS AUX GRANDS ENJEUX EUROPÉENS : L'UE ET LES AUTRES PAYS EUROPÉENS DANS LA MONDIALISATION ET LEURS RAPPORTS AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES, LEURS RAPPORTS AUX ETATS-UNIS, LES LIENS AVEC LES PAYS DU SUD, LES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE À METTRE EN ŒUVRE, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ COLLECTIVE DANS LE MONDE ET

LES QUESTIONS D'ARMEMENT, L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CITOYENNETÉ, LA DISTRIBUTION DE LA RICHESSE PRODUITE, LE CONTENU DES POLITIQUES EUROPÉENNES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LES DROITS ÉCO-

NOMIQUES ET SOCIAUX DANS L'ENTREPRISE ET DANS LA SOCIÉTÉ, L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION, LA PLACE DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET DES SERVICES PUBLICS, LA DIMENSION DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE, LA POLITIQUE D'IMMIGRATION, L'ACCÈS À LA CULTURE...

ENSEMBLE, AGISSONS POUR QU'UNE AUTRE EUROPE ET UN AUTRE MONDE SOIENT POSSIBLES !

Égalité des droits Politiques, Économiques et Sociaux en Europe

séminaire de l'ATMF dans le FSE

Forum du Développement Solidaire au Maroc

16 novembre

Organisé par Immigration, Développement Démocratie

Tél : 01 55 79 09 34

SECTIONS DE L'ATMF

ARGENTEUIL :

01 39 80 45 40

AIX-EN-PROVENCE :

04 42 26 46 89

GENÈVILLIERS :

01 47 91 32 22

HEROUILLE ST-CLAIR :

02 31 43 57 45

DECHY (AMMN) :

03 27 96 23 34

BÉZIERS :

06 72 29 06 32

SAINT-AVOLD :

03 87 92 30 53

NANCY-VANDEUVRE :

03 83 55 56 91

KHAMA :

03 83 55 84 39

VAUREAL :

01 34 43 07 95

SENS :

03 86 65 69 37

STRASBOURG :

03 88 29 45 57

REIMS :

03 26 05 89 27

Z'migri news

est le Bulletin National
de l'ATMF

10, rue Affre 75018 Paris

tel : 01 42 55 91 82

fax : 01 42 52 60 61

e-mail :

national@atmf.org

Coordinateur
de rédaction :
hajjyoussef@yahoo.fr

Ont participé
à la réalisation et à la
rédaction du numéro :
Fouzia Maqsoud,
Ali El Baz, Inès Chekir,
Sophie Lebas

Sources :
Anciens Combattants :
Portraits : Hervé de
Williencourt
Autres illustrations : revue
TDC n°692

Conception graphique :
Maider
maider@salabery.net